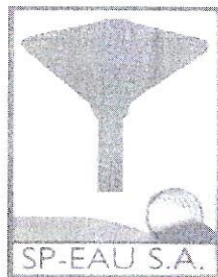


RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

MINISTRE DELEGUE CHARGE DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



SOCIETE DE PATRIMOINE EAU ET
ASSAINISSEMENT EN MILIEUX
URBAIN ET SEMI-URBAIN



BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)

Pays	: TOGO
Nom du projet	: Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la ville de Kara et ses environs
Secteur	: Eau et assainissement
Services de consultants	: Recrutement d'un maître d'œuvre pour les études (architecturales, et techniques), l'assistance au recrutement de l'entreprise, le contrôle et la supervision des travaux de construction du siège de la société de patrimoine eau et assainissement en milieux urbain et semi urbain (SP-EAU)
Mode de financement	: Prêt (Vente à tempérament)
N° de Financement	: TGO1031 du 16 mai 2025

Le gouvernement de la République du Togo a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Kara et ses environs (AEP Kara), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant.

Les services comprennent la réalisation des études (architecturales et techniques), l'assistance au recrutement de l'entreprise, le contrôle et la surveillance des travaux pour la construction du siège de la société de patrimoine eau et assainissement en milieux urbain et semi urbain (SP-EAU), qui couvrent trois (03) phases à savoir :

- Les études architecturales et techniques ;
- Assistance à la consultation des entreprises ;
- Le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux de construction.

Les prestations sont prévues pour démarrer en février 2027 pour un délai de 25 mois. Le niveau d'effort estimé du personnel est de 39 hommes/mois.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessous.

La Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieux Urbain et semi- urbain (SP-EAU) invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Exigences relatives à l'établissement de la liste restreinte nationale : Le cabinet doit :

- Être immatriculé ou légalement constitué au Togo ;
- Avoir le Togo comme aire principale d'activité ;

- Avoir un Directeur général/Responsable du cabinet de nationalité Togolaise ; et
- Avoir plus de la moitié du personnel dirigeant et professionnel de nationalité togolaise.

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

CRITERES	Oui/Non
Nature des activités et expérience du candidat : Être un Cabinet d'Architectures et/ou un Bureau d'Études d'ingénierie associés ou un groupement de Cabinets d'Architectures et avoir réalisé au moins deux (02) missions dans le domaine de prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)	Oui
Réaliser au moins deux (02) missions similaires d'études architecturales et techniques au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) (pages de titre et de signature des marchés, les PV de réception provisoires et définitives, les attestations de bonne fin d'exécution).	Oui
Réaliser au moins deux (02) missions de nature, d'envergure et de complexité similaires au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) (les PV de réception provisoires/définitives ou les attestations de bonne fin d'exécution).	Oui
Organisation technique et managériale du consultant (statuts et organigramme)	Oui

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des paragraphes 1.12.1 and 1.12.2 des « Directives pour l'Acquisition de Services de Consultants dans le cadre du Financement de Projets par la Banque Islamique de Développement », Avril 2019, révisées en Février 2023 (les « Directives ») définissant les règles de la BISD concernant les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode basée sur la **Sélection au moindre coût** stipulée dans les Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées :

Bureau de la cellule de gestion des marchés publics (CGMP/SP-EAU)

Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieux Urbain et semi urbain (SP-EAU)

Bld des Armées, Tokoin-Habitat, non loin de la CAMEG, Tél : +228 22 22 89 54

E-mail : sp-eau@sp-eau.tg/sp-eau.prmp@sp-eau.tg/parcem28@gmail.com/ anascoakakpo@gmail.com

Lundi à vendredi : 07H00 à 12H00 (Heure locale) pour la matinée, et de 14H30 à 17H30 (Heure locale) pour l'après-midi.

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées (en personne ou par courrier, télécopie ou courriel) à l'adresse et courriels mentionnés ci-dessous au plus tard le

23 OCT 2026

à 10 H 00 T.O.

Fait à Lomé, le 05 OCT 2026

Directeur Général p.i

